



## POLITIQUE ET PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

## **CONTEXTE**

Cinq ans après avoir entériné sa première politique en développement durable, le Musée acadien du Québec renouvelle son engagement à préserver l'environnement et promouvoir la responsabilité sociale. Cette politique vise à réduire les impacts environnementaux du musée en favorisant l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la sensibilisation des visiteurs. En appliquant cette politique, le Musée acadien du Québec contribue à la préservation de l'environnement tout en offrant une expérience culturelle enrichissante et durable pour les générations futures. Le plan d'action propose des actions concrètes pour réduire au minimum les impacts négatifs que pourraient avoir les activités de l'organisation tout en maximisant ses retombées positives.

## **1. Définitions**

### **Développement durable**

La Loi sur le développement durable le définit comme étant un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. (Loi sur le développement durable. L.R.Q., c. D-8. 1 .1).

### **Équité**

L'équité vise à traiter les individus de manière équitable et impartiale en fonction de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs contributions. L'équité ne signifie pas nécessairement un traitement identique pour tous, mais plutôt une distribution équitable des ressources, des opportunités et des avantages en fonction des circonstances individuelles.

## **2. Principes directeurs**

Les principes suivants encadrent la démarche de l'organisation :

- **Équité et solidarité sociales**  
Les expositions, les programmes et les activités du Musée sont accessibles et inclusifs pour l'ensemble de la communauté, en particulier pour les groupes qui peuvent être marginalisés ou exclus en raison de leur statut socio-économique, de leur nationalité, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou d'autres facteurs.
- **Participation et engagement**  
Ce principe fait référence à l'implication active des visiteurs, des employés, des partenaires communautaires et d'autres parties prenantes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives portées par le MAQ, y compris celles liées au développement durable.

- **Accès au savoir**

Le MAQ utilise des moyens variés pour rendre accessible toute information et connaissance liées au déploiement de sa mission. Il le fait de manière inclusive et durable pour le plus grand nombre possible, sans égard à leur origine, leur statut socio-économique, leur handicap ou tout autre facteur de discrimination. Cela implique de garantir l'accès à l'information, à des ressources éducatives, à des expositions et à des programmes éducatifs qui favorisent l'apprentissage, la réflexion et la participation du public.

- **Protection du patrimoine culturel**

Au moyen de techniques rigoureuses respectant les plus hautes normes muséales, le MAQ assure l'identification, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel des Acadiens du Québec, de la colonisation à aujourd'hui.

- **Production et consommation responsables**

L'organisme préconise l'utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement pour la conception des expositions, ainsi que la réduction de sa consommation d'énergie et d'eau. La consommation responsable se traduit par une sensibilisation des visiteurs à l'impact de leur comportement sur l'environnement, à les encourager à utiliser des moyens de transport écoresponsables pour se rendre au musée, et à réduire les déchets en adoptant des pratiques telles que le recyclage et la réutilisation.

- **Prendre soin (santé, qualité de vie et environnement)**

Le MAQ promeut une approche éthique qui met l'accent sur les relations interpersonnelles et la responsabilité envers les autres. Cette « éthique du prendre soin » vise à promouvoir des relations équitables et respectueuses entre les individus et les communautés. Elle se traduit également par la promotion d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour les employés, la mise en place d'une communication transparente et honnête entre les parties prenantes, et la création d'un environnement de travail inclusif et respectueux de la diversité.

### **3. Champs d'application**

Cette politique s'applique dans toutes les sphères d'activités du MAQ, qu'elles se déroulent sur place ou à l'extérieur de son siège social. La politique est connue des dirigeants, de l'ensemble du personnel, des bénévoles, des fournisseurs ainsi que des publics. Tous sont invités à participer à son plein déploiement.

#### **4. Orientations**

L'engagement du Musée acadien du Québec se décline en trois orientations, lesquelles seront guidées dans le plan d'action par différents objectifs.

### **ORIENTATIONS**

GOUVERNANCE RESPONSABLE ET DURABLE

ÉCORESPONSABILITÉ

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET CULTUREL

#### **5. Autorité et obligations**

La reddition de comptes pour l'ensemble de la démarche est attribuée à la direction générale. Celle-ci s'assure de faire les suivis nécessaires au conseil d'administration qui est chargé d'approuver les orientations visant l'atteinte des objectifs de développement durable.

#### **6. Structure et responsabilités**

La direction générale du Musée acadien du Québec est responsable ;

- De la mise en œuvre des principes directeurs et des orientations adoptés par le conseil d'administration ;
- De l'application de la politique au sein de l'organisation ;
- De la réalisation du plan d'action et de sa mise à jour périodique ;
- De l'évaluation de la progression des actions de l'organisation ;
- De la transmission de l'avancement des efforts au conseil d'administration.

Les responsables de chaque département sont aussi mobilisés dans l'application des principes et dans la réalisation des différentes actions leur étant attribuées dans le plan d'action.

#### **7. Révision**

La présente politique fera l'objet d'une révision à chaque cinq ans.

#### **8. Entrée en vigueur**

La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration du Musée acadien du Québec en date du 27 novembre 2023.

## Plan d'action

Orientation 1 — Gouvernance responsable et durable				
Objectifs	Actions	Responsable	Échéancier	Indicateur de suivi
D'ici 2025, informer quatre parties prenantes sur les actions spécifiques que nous avons entreprises pour promouvoir le développement durable.	Partager la politique à l'ensemble des employés et bénévoles dès l'embauche ou participation à nos activités (équipe).	Direction générale	31 mars 2025	Politique connue de tous les employés en poste et bénévoles.
	Publier sur la page web de l'organisation la politique de développement durable (publics et partenaires publics et privés).	Coordonnatrice aux communications et aux événements	31 mars 2024	Page internet publiée.
	Afficher publiquement les engagements envers le développement durable sur les lieux de l'organisation (publics)	Coordonnatrice aux communications et aux événements	31 mars 2025	Affichettes installées sur le site du Musée (intérieur et/ou extérieur).
	Partager notre politique au moyen de notre infolettre (membres et communauté locale).	Coordonnatrice aux communications et aux événements	31 mars 2024	Infolettre envoyée.
D'ici la fin de 2025, organiser et dispenser au moins deux formations de sensibilisation sur le développement durable pour les acteurs clés de l'organisation et mesurer l'impact à travers une évaluation avant et après la formation.	Organiser une formation auprès du conseil d'administration.	Direction générale	31 mars 2025	Formation donnée, rapport d'appréciation reçu et évaluation faite au cours des 6 mois suivants.
	Organiser une formation pour le personnel et les bénévoles.	Direction générale	31 mars 2025	Formation donnée, rapport d'appréciation reçu et évaluation faite au cours des 6 mois suivants.
Intégrer le développement durable dans les opérations courantes de l'organisation.	Ajouter une reddition de comptes en développement durable dans le rapport annuel.	Direction générale	31 mars 2024	Section ajoutée au rapport annuel et diffusée en AGA.
	Former un comité en développement durable.	Direction générale	31 mars 2024	Comité formé et connu de l'ensemble des acteurs clés.

## Orientation 2 — Écoresponsabilité

Objectifs	Actions	Responsable	Échéancier	Indicateur de suivi
<p>D'ici la fin de 2025, identifier 2 actions prioritaires par département qui visent une production et une consommation responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Entretien et réparation</i> : établir des critères de sélection pour les fournisseurs tels que la conformité environnementale, sociale et éthique. Prioriser la réutilisation des matériaux dans la construction de nouvelles expositions.</li> </ul>	Technicien de production	31 mars 2025	<p>Ajout d'une liste de critères favorisant la sélection de fournisseurs à chaque appel d'offres.</p> <p>Diminution des coûts d'achat de matériel.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Administration générale et gestion des boutiques</i> : atteindre 90 % de fournisseurs locaux. Réduction de l'impression papier.</li> </ul>	Adjointe administrative	31 mars 2025	<p>Liste des fournisseurs vérifiée.</p> <p>Diminution des frais d'impression.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Communications</i> : Prioriser l'achat de matériel d'impression recyclé.</li> <li>• <i>Événements</i> : intégrer un outil de réflexion des impacts dans la gestion de projet.</li> </ul> <p><a href="https://www.hec.ca/gestion-durable-responsable/index/fichiers/guide-pour-organisation-evenements-responsables.pdf">https://www.hec.ca/gestion-durable-responsable/index/fichiers/guide-pour-organisation-evenements-responsables.pdf</a></p>	Coordonnatrice aux communications et aux événements	31 mars 2025	<p>Possible augmentation des coûts publicitaires.</p> <p>Intégration durable des bonnes pratiques dans les gestions de projets.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conservation et expositions</i> : Suivre une formation sur l'écoconception d'une exposition en vue du renouvellement de l'exposition permanente.</li> </ul>	Conservatrice	31 mars 2025	Formation suivie et rapport de formation rempli.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la création d'expositions temporaires, utiliser des matières et</li> </ul>	Technicien de production et	En continu	Liste des produits et matières en inventaire ou à acquérir.

	<p>des produits à plus faible impact écologique et si possible, certifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Direction générale</i> : analyser puis diminuer l'utilisation des ressources en électricité (modification des thermostats) et en eau. Inclure une section « développement durable » dans le rapport annuel de l'organisation.</li> </ul>	<p>conservatrice</p> <p>Directrice générale</p>	<p>31 mars 2024</p>	<p>Diminution des frais d'électricité.</p> <p>Section ajoutée au rapport annuel et diffusée en AGA.</p>
<b>Orientation 3 — Engagement sociétal et culturel</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Indicateur de suivi</b>
Favoriser la participation des publics en augmentant l'accessibilité et l'inclusion au moyen de 2 nouveaux services d'ici la fin de l'année 2025.	Renouveler la certification Kéroul de l'organisme et déposer un plan de réaménagement du site pour la mobilité.	Coordonnatrice aux communications et direction générale	31 décembre 2023	Plan déposé et certification renouvelée.
	Élaborer et promouvoir une politique de bénévoles en créant une plateforme de recrutement en ligne et en offrant des formations pour les bénévoles potentiels.	Direction générale	31 mars 2025	Première cohorte de bénévoles formés en vue de la saison estivale 2026.
Viser la rétention de 100 % des employés d'ici la fin de l'année 2025, en proposant des formations et en mettant en place des pratiques de bien-être au travail.	Révision de la politique de gestion des ressources humaines avec ajouts de notions permettant un meilleur équilibre travail et vie personnelle (télétravail, aménagement de la semaine de 4 jours, congés mieux-être).	Direction générale	31 décembre 2024	Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le CA et transmise à tous les employés.
	Offrir à tous les employés une formation en gestion des priorités.	Adjointe administrative	31 mars 2024	Formation déployée et rencontres individuelles de suivis des intégrations complétées.
	Favoriser les échanges humains par des activités sociales mensuelles en dehors des heures de travail.	Direction générale et l'ensemble de l'équipe	31 mars 2025	Dresser un bilan des activités réalisées à chaque rencontre du conseil d'administration.
D'ici 2025, compléter deux actions en vue de la sauvegarde et du partage du patrimoine culturel	Préparer la phase 1 de la mise à niveau des bâtiments afin d'en conserver la valeur patrimoniale et architecturale.	Direction générale	1 <sup>er</sup> sept.2024	Dépôt de l'avant-projet au MCC.

matériel et immatériel.	Compléter la phase 1 de la numérisation de la collection.	Conservatrice	31 décembre 2023	Mise en ligne de 100 numérisations sur le site internet du MAQ.
	Préparer la phase 1 de la numérisation du patrimoine immatériel (témoignages et enregistrements) répertorié dans le centre de documentation du MAQ.	Conservatrice	31 mars 2025	Première proposition de catalogue déposé à la direction.